



## Division d'un terrain issu de division.

Par **mama05**, le **28/07/2011 à 10:53**

Bonjour,  
Nous souhaitons acheter un terrain à deux couples, afin de construire deux maisons d'habitation.  
Ce terrain est issu d'une division, il constitue la moitié d'un grand terrain qui a été divisé et vendu en deux parties.  
Nous souhaitons éviter la mise en copropriété.  
Quelles sont les démarches à effectuer pour diviser notre terrain en deux?  
Est-il possible de demander un permis d'aménager uniquement pour nos deux terrains, sans s'occuper de l'autre terrain issu de la division initiale?  
Merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **28/07/2011 à 12:39**

Faites faire la division cadastrale